



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.15.21.Jap. - RX/LM

Bern, 2. Dezember 1993

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

"Réunion Japon" vom 25. November 1993

(operationell)

Wir möchten Ihnen nochmals verbindlichst für Ihre so aktive und konstruktive Teilnahme an unserer Japan-Brainstorming-Sitzung vom 25. November 1993 danken.

Wie verabredet, überlassen wir Ihnen in der Beilage drei Unterlagen, nämlich

- einen Entwurf einer Antwortnote an die Japanische Botschaft in Bern (Beilage I)
- eine stichwortartige Wiedergabe der geführten gemeinsamen Diskussion (Beilage II)
- eine Liste der Teilnehmer mit ihren Telefonnummern (Beilage III)

Wie Sie sich erinnern, soll die Antwortnote die Substanz unserer Diskussion ausdrücken. Wir sind Ihnen deshalb für Ihre allfälligen Kommentare zum Textentwurf in nächster Zeit verbunden.

Zur Liste der Teilnehmer mit ihren Telefonnummern möchten wir bemerken, dass - je nach Bedeutung und Umfang eines Problems - jeweiligen Kontaktgruppen ad hoc im Sinne einer "géométrie variable" gebildet werden, wenn eine Amtsstelle das Bedürfnis verspürt, eine solche Kontaktgruppe zu einem Treffen einzuladen. Grundlage dafür kann eben diese Liste bilden. Unsere Abteilung wird dannzumal für die Organisation der Sitzung besorgt sein.

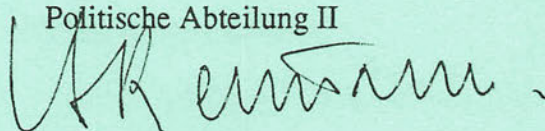


Abschliessend möchten wir Sie nochmals bitten, in Ihrer Reaktion auf dieses Schreiben anzugeben, ob Sie aus Ihrer Sicht den Abschluss eines bilateralen "memorandum of understanding", eines Abkommens oder eines Vertrages mit Japan auf einem von Ihnen anzugebenden Gebiet für angebracht halten.

Wir möchten, falls dies möglich ist, unsere Antwortnote an die Japanische Botschaft gerne am 15. Dezember 1993 abfassen.

Mit freundlichen Grüßen

Politische Abteilung II

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Reimann', written over the typed name below.

H. Reimann

3 Beilagen

Copie avec annexes (informatif):

- Secrétariat BRC
- Secrétariat KE
- Secrétariat général
- DDA, Section Asie II
- Presse et information
- Monsieur Urs Plavec, Chef de la Section Economie et marchés financiers, Administration fédérale des finances, DFF
- Monsieur Johannes Kunz, Adjoint diplomatique, Suppléant du Chef du Secrétariat politique, DFAE
- Monsieur Xavier Comtesse, Adjoint scientifique, Groupement de la science et de la recherche, DFI
- Monsieur Pierre Amiet, Adjoint scientifique, Promotion de l'industrie et des arts et métiers, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, DFEP
- RX, FMD, YO

CK -3. Dez. 93 -9

BEILAGE I**Entwurf**

p.B.15.21.Jap.

Das Eidgenössische Departement für auswärtige Angelegenheiten beehrt sich, der Japanischen Botschaft das Folgende zu unterbreiten.

Das Departement nimmt mit Genugtuung Bezug auf den Besuch von Herrn Akitaka Saiki, Direktor im japanischen Aussenministerium, in Bern und auf seine Vorsprache vom 8. November 1993 beim Chef der Politischen Abteilung II, Botschafter Heinrich Reimann, insbesondere auf die dabei von Herrn Direktor Saiki skizzierte Initiative eines regelmässigeren und geordneteren politischen Dialoges zwischen den beiden Ministerien.

Das Departement dankt für die entsprechenden Darlegungen, die es ganz in zustimmendem Sinne beantwortet.

Diese Initiative stellt eine wertvolle Ergänzung dar zu den Vorschlägen, die ihrerseits die Herren Staatssekretäre Heinrich Ursprung und Franz Blankart anlässlich ihrer jeweiligen kürzlichen Besuche in Tokyo gemacht haben. Auf dem Gebiete der Wissenschaften würde so eine "Table Ronde", auf den Gebieten der Wirtschaft und des Handels ein abgestuftes System von bilateralen Kontakten auf Regierungs- und Beamtenebene, gegebenenfalls unter Einbezug von Kreisen der Wirtschaft und des Handels, errichtet.

An die
Japanische Botschaft

Bern

Die politischen Gespräche würden in ihrem mehr bilateralen Teilbereich, wo immer gewünscht, Gelegenheit zur Abrundung der verschiedenen Kontakte geben; einzelne Ereignisse könnten in den Gesamtzusammenhang gestellt werden. Darüber hinaus würden sie einen Rahmen bilden, in dem auch andere gewichtige politische Fragen von gemeinsamen Interesse geklärt und ein wertvoller Informationsaustausch stattfinden könnten.

Das Departement hofft mit dieser Darstellung, die Anregungen richtig wiedergegeben zu haben. Es würde sich bei Gelegenheit gerne mit der Botschaft über erste organisatorische Einzelheiten unterhalten.

Das Departement benützt auch diesen Anlass, um die Japanische Botschaft seiner ausgezeichneten Hochachtung zu versichern.

Bern,

ANNEXE II

RÉUNION JAPON
(25.11.93)

RÉSUMÉ

1. Introduction

Cette réunion a permis de faire un tour d'horizon des relations de la Suisse avec le Japon, tant au niveau bilatéral que multilatéral, donc de procéder à un échange d'informations et d'expériences utile entre les diverses personnes concernées au premier titre par nos relations avec ce partenaire très important de la scène internationale.

Un tel échange est à la base de la recherche des possibilités supplémentaires de coordination des divers organes et d'association des divers facteurs qui concourent à la concrétisation de ces relations bilatérales en raison de l'ampleur de celles-ci. Il s'agit là d'un processus qui doit être continu pour pouvoir porter ses fruits à long terme. Cet effort se traduit en général par un échange régulier d'informations écrites entre les divers services concernés, mais pourra aussi dorénavant se manifester par la réunion du "Groupe interdépartemental de travail Japon" à géométrie variable envisagé à cette occasion.

2. Relations économiques

- (i) Office fédéral des affaires économiques extérieures, Pays industrialisés du Pacifique (DFEP)

L'existence d'accords bilatéraux avec un Etat aussi développé que le Japon est moins

importante qu'avec les pays en voie de développement, car nos relations économiques avec le Japon sont couvertes par des instruments multilatéraux tels que le GATT et l'OCDE. Ceci explique le fait que nous n'ayons guère signé d'accords avec Tokyo depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. L'Office fédéral de l'aviation civile mènera cependant de nouvelles négociations avec le Japon en décembre en vue de la conclusion d'un accord sur les transports aériens.

La Suisse entretient d'excellentes relations commerciales avec le Japon. On a cependant enregistré un recul des échanges commerciaux avec cet Etat au cours des deux dernières années, dont les causes sont probablement diverses (récession, capacité de concurrence moindre de l'économie suisse dans certains secteurs, par exemple dans celui de l'industrie des machines).

Problèmes traditionnels d'accès au marché (droits de douane élevés, obstacles non tarifaires aux échanges), abordés lors de chaque contact avec le Japon depuis dix ans. Importance de la question des investissements pour les entreprises suisses.

Le MITI aimerait que des ingénieurs suisses bénéficiant déjà d'une certaine expérience aillent au Japon. Apparemment pas encore de réponse suisse. Nécessité d'une coordination entre les offices concernés à ce sujet.

Le Japon n'a encore jamais mentionné la possibilité d'un accord-cadre avec la Suisse. La première réaction japonaise à la récente proposition du Secrétaire d'Etat Franz Blankart, Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, d'institutionnaliser des contacts réguliers au niveau économique a été très positive, mais montre qu'une certaine flexibilité quant à de tels contacts est nécessaire.

Le Ministère japonais des affaires étrangères doit être informé de toutes les affaires bilatérales.

(ii) Service économique et financier (DFAE)

Une politique assez dure a été suivie vis-à-vis du Japon dans le domaine bancaire, de manière à obtenir la réciprocité, avec pour résultat que l'on a déjà atteint l'essentiel en matière d'accès au marché, que les problèmes qui subsistent se résolvent petit à petit et que les relations avec le Japon sont excellentes. Le Ministère japonais des finances souhaite poursuivre les contacts avec la Suisse en la matière.

Les Japonais préfèrent de beaucoup le bilatéral au multilatéral. Il faut donc éviter de trop s'appuyer sur le niveau multilatéral. Les problèmes ne peuvent souvent être résolus que par des contacts personnels. Les Japonais sont très susceptibles quant à

la question de leurs compétences respectives: les problèmes doivent être traités par les services et les personnes directement compétents.

(iii) Administration fédérale des contributions, Division des affaires de droit fiscal international et de double imposition (DFF)

Les relations avec le Japon sont en principe sans problème, tant au niveau bilatéral que multilatéral (OCDE). Cette harmonie est cependant un peu troublée depuis le début de cette année en raison des corrections massives d'impôts demandées par le Japon à Hoffmann-La Roche (FS 140 millions, soit le quart du bénéfice de cette compagnie) ainsi qu'à Ciba-Geigy. Il s'agit là de demandes tout à fait inacceptables, touchant à l'application de l'accord de double imposition. La Suisse n'a jamais donné autant d'informations à un autre pays en la matière qu'au Japon. Les autorités compétentes des deux pays vont donc se rencontrer afin de rechercher une solution pragmatique. Du côté suisse, on souhaite une révision de cet accord de double imposition.

3. Relations scientifiques

(i) Groupement de la science et de la recherche (DFI)

Le Japon est relativement peu présent dans la recherche en Suisse. Il y a manifestement un déficit par rapport aux contacts avec les milieux scientifiques américains par exemple. Le projet de Table ronde entre la Suisse et le Japon lancé par le Secrétaire d'Etat Heinrich Ursprung, Directeur du Groupement de la science et de la recherche, lors de sa visite au Japon a deux objectifs principaux:

- échange de collaborateurs scientifiques, d'enseignants, de projets communs;
- encourager la participation suisse aux grands projets du MITI lorsqu'une participation internationale est autorisée (participation suisse jusqu'à maintenant faible).

Cette Table ronde réunirait des représentants des ministères et des milieux concernés et se réunirait deux fois par année, alternativement en Suisse et au Japon. La question de la participation est encore très ouverte (autres offices, représentants des milieux de la recherche des hautes écoles et de l'industrie).

La balle est maintenant dans le camp japonais.

(ii) Office fédéral de l'éducation et de la science (DFI)

Activités très modestes à propos du Japon, en collaboration avec la Section des affaires scientifiques internationales (FS 500'000 investis chaque année par la Suisse sous forme de bourses pour un programme de recherche, dont un Suisse a été élu Secrétaire général au début de cette année).

Les Japonais aiment qu'il y ait une approche concertée à haut niveau gouvernemental pour les grands projets de recherche.

Cogestion avec le DFAE de la participation suisse à des organisations internationales (CERN, Agence spatiale européenne, etc.).

(iii) Direction des organisations internationales. Section des affaires scientifiques internationales (DFAE)

La Section s'occupe essentiellement de la représentation de la Suisse dans les organisations internationales, de la gestion de la question des attachés scientifiques, ainsi que des aspects politiques et scientifiques de la recherche internationale.

Nécessité de consulter tous les organes compétents au Japon, y compris le Ministère des affaires étrangères, sinon risques de blocage. Problème de compréhension de la mentalité, de la structure, des rivalités japonaises. Section partie prenante à la création d'une Table ronde ou d'un accord-cadre dont la science serait l'un des éléments.

Tendance à la mondialisation des activités scientifiques. Le Japon ne reconnaît pas le CERN en tant qu'entité intergouvernementale, alors qu'il y envoie de nombreux chercheurs. Il n'est donc guère possible de faire appel à sa collaboration financière pour couvrir les frais de cette institution, qui fait appel alors à ses Etats membres.

L'esprit d'ouverture des Japonais dans le domaine scientifique est récent. Il date des années 1987/88. Il fait suite au reproche de fermeture à cet égard qui leur était souvent fait auparavant. L'élément politique n'est cependant jamais absent des initiatives japonaises dans le domaine scientifique. Les éléments politiques à prendre en considération parlent en faveur d'un dialogue permanent avec les Japonais.

La Suisse doit développer ses liens bilatéraux avec certains pays. L'accord-cadre peut être une voie dans ce sens. Il faut avoir à l'esprit l'ensemble des problèmes, ne pas oublier l'aspect global. Le projet de Table ronde va dans ce sens. Il s'agit de

rechercher les possibilités de développer les synergies et les interactions.

Sur le plan scientifique, la pratique vis-à-vis de pays avec lesquels les contacts sont faciles a cependant été de limiter au maximum la conclusion d'accords. Avec le Japon, les contacts scientifiques doivent être développés de façon pragmatique, en tenant compte des problèmes posés par les partenaires japonais.

4. Relations culturelles

Direction des organisations internationales, Section des affaires culturelles et de l'UNESCO (DFAE)

L'accord conclu avec Pro Helvetia depuis quelques années implique la fixation de priorités; celles-ci devraient comprendre le Japon. De plus, il y a nécessité de coordination en ayant une vision plus large des relations avec le Japon. Le potentiel de développement des relations culturelles avec le Japon est très intéressant tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Mais il est intéressant de savoir que d'une manière générale il faut privilégier le bilatéral avec le Japon.

Au niveau bilatéral, on constate l'importance du secteur privé. Présence d'un attaché culturel auprès de notre ambassade à Tokyo. Les relations culturelles peuvent se développer sans qu'il y ait de structure plus importante. Beaucoup de choses se passent au Japon, mais aussi en Suisse. Ce qui se déroule en Suisse doit être vu dans un cadre plus large: le Japon développe ses relations culturelles avec l'étranger, dans une optique de création de synergies avec le développement de ses relations économiques (manifestations récentes dans ce sens par exemple en Belgique et en Grande-Bretagne). Intérêt des milieux privés suisses à être présents au Japon, par exemple de la Migros. A la priorité japonaise susmentionnée doit répondre une priorité suisse pour le Japon. Problème des moyens, qui se trouvent à Pro Helvetia.

Au niveau multilatéral, collaboration de longue date avec le Japon à l'UNESCO (question du Conseil exécutif), très profitable. Mais le Japon n'a pas accepté sans autres la candidature de Mme Doris Morf présentée par la Suisse, car à leurs yeux elle ne représente pas directement l'administration.

Pas d'accords bilatéraux avec le Japon dans le domaine culturel. Mais développements d'entretiens culturels avec divers Etats au cours de ces dernières années. Possibilité peut-être aussi de le faire avec le Japon. Aucun veto n'est à redouter d'une instance quelconque en Suisse pour développer un dialogue culturel avec le Japon. La Section des

affaires culturelles et de l'UNESCO bénéficie toujours de l'appui de l'Office fédéral de l'éducation et de la science ainsi que de Pro Helvetia.

L'approche graduelle est la plus intéressante au niveau culturel. Des déclarations d'intention ont été conclues avec des pays d'Europe orientale. Grâce à leur formulation très générale, elles présentent l'avantage d'être beaucoup moins contraignantes qu'un accord-cadre. Il serait utile que l'on sache si le ministère japonais des affaires étrangères est intéressé à avoir une vue d'ensemble des relations culturelles de la Suisse avec le Japon.

5. Relations en matière d'environnement

Office fédéral de l'environnement. Affaires internationales (DFI)

En matière de protection de l'environnement, collaboration avec le Japon surtout dans le domaine multilatéral. Récente participation de la Suisse à une réunion de l'OCDE tenue au Japon. Le Japon veut découpler la croissance économique de celle de l'emploi d'énergie.

6. Présence de la Suisse

Secrétariat de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (DFAE)

- Le 9 décembre 1993 paraîtra une brochure en japonais sur l'industrie horlogère suisse, financée en grande partie par la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO), mais aussi par l'industrie horlogère suisse présente au Japon.
- Le bréviaire suisse sortira à la mi-décembre 1993 en japonais. Il répond principalement aux besoins de l'ambassade de Suisse au Japon.
- La COCO s'est fixée comme troisième priorité régionale pour la période 1993-96 l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Pour pouvoir développer des synergies, il est important pour elle de connaître les actions prévues par la Suisse au Japon.
- Les Japonais nous encouragent depuis plus de deux ans déjà à participer à une

exposition qui aura lieu au Japon en 2'005 seulement.

7. Accord-cadre

Comme il ressort déjà de ce qui précède, la question de l'institutionnalisation des relations bilatérales avec le Japon a été largement discutée, en raison notamment des trois projets d'actualité dans ce domaine, à savoir celui de création d'une Table ronde en matière scientifique, celui de contacts réguliers en matière économique et l'offre de dialogue politique à haut niveau faite le 8 novembre 1993 lors de la visite officielle de travail à Berne de M. Akitaka SAIKI, Directeur de la Division Europe occidentale II du Ministère des affaires étrangères.

La question d'un accord-cadre couvrant l'ensemble de ces contacts a également été évoquée, sans qu'une réponse unique et définitive n'ait bien sûr été apportée à ce sujet. L'impression se dégage qu'une approche graduelle pourrait s'imposer. Il a été convenu que les participants auront encore l'occasion de se prononcer à ce sujet en même temps que sur la question du projet de note diplomatique qui fait l'objet du chapitre suivant.

8. Note diplomatique

L'Ambassadeur Heinrich REIMANN, Chef de la Division politique II, se charge de la préparation d'un projet de note diplomatique en réponse à l'offre de dialogue politique à haut niveau faite lors de la visite officielle de travail à Berne de M. Akitaka SAIKI, Directeur de la Division Europe occidentale II du Ministère des affaires étrangères, le 8 novembre 1993. Ce projet, qui comprendra les principaux points traités lors de cette réunion, sera soumis à ses participants pour avis éventuel.

9. Groupe interdépartemental de travail Japon

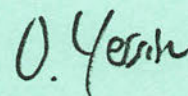
La nécessité est reconnue de pouvoir recourir à la collaboration des membres de l'administration fédérale concernés par les relations de la Suisse avec le Japon de façon régulière ou ponctuelle, par exemple dans le cadre de la préparation d'une visite officielle. Il doit s'agir d'un groupe à géométrie variable, c'est-à-dire d'un groupe dont la composition peut être adaptée en fonction des besoins.

Initialement, ce groupe pourrait être constitué par les personnes ayant participé à cette réunion et par celles n'ayant pas pu y participer mais ayant signalé leur intérêt pour faire

partie d'un tel groupe. Il reste ouvert à d'autres personnes qui souhaiteraient en faire partie. Les divers services directement compétents en matière de relations de la Suisse avec le Japon peuvent inviter tout ou partie de ce groupe à se réunir s'ils en ressentent le besoin. La Division politique II se charge d'organiser ces réunions et de maintenir la liste des membres de ce groupe à jour.

10. Participants à la réunion

La liste des participants à cette réunion présidée par l'Ambassadeur Heinrich REIMANN, Chef de la Division politique II, figure en **annexe**.



Olivier Yersin

Annexe (1):

- Liste des participants

DFAE - Division politique II
p.B.15.21.Jap.-YO

Berne, le 2 décembre 1993

RÉUNION JAPON

(25.11.93)

Liste des participants

- **Ambassadeur Heinrich Reimann**, Chef de la Division politique II, DFAE
- **Monsieur Fred Schreier**, Chef de la Division renseignements, Etat-major du Groupement de l'état-major général, DMF
- **Madame Sylvie Matteucci-Keller**, Chef de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO, Direction des organisations internationales, DFAE
- **Monsieur Elvezio Contestabile**, Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique, Office fédéral des affaires économiques extérieures, DFEP
- **Monsieur Patrick Piffaretti**, Suppléant du Chef de la Section des affaires scientifiques internationales, Direction des organisations internationales, DFAE
- **Monsieur Lorenzo Schnyder von Wartensee**, Adjoint diplomatique, Secrétariat politique, DFAE
- **Monsieur Olivier Yersin**, Collaborateur diplomatique, Division politique II, DFAE
- **Monsieur Lukas Beglinger**, Suppléant du Chef du Service économique et financier, DFAE
- **Monsieur Jean-François Conscience**, Adoint scientifique, Section Organisations internationales de recherche, Office fédéral de l'éducation et de la science, DFI
- **Monsieur Jean-Jacques Mayor**, Suppléant du Chef du Secrétariat de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger
- **Monsieur Dieter Pfirter**, Collaborateur diplomatique, Section du droit international public, DDIP, DFAE
- **Monsieur Christian Stiefel**, Fonctionnaire scientifique, Division des affaires de droit fiscal international et de double imposition, Administration fédérale des contributions, DFF
- **Madame Monika Linn Locher**, Fonctionnaire scientifique, Affaires internationales, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, DFI
- **Madame Caroline Sancey**, Suppléante du Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures du DFEP

Total: 14 personnes

DFAE - Division politique II
p.B.15.21.Jap.-YO

Berne, le 2 décembre 1993

ANNEXE III

GROUPE INTERDÉPARTEMENTAL DE TRAVAIL JAPON

Projet de liste des membres

- **Ambassadeur Heinrich Reimann**, Chef de la Division politique II, DFAE (tél.: 322'31'44)
- **Monsieur Fred Schreier**, Chef de la Division renseignements, Etat-major du Groupement de l'état-major général, DMF (tél.: 324'51'94)
- **Madame Sylvie Matteucci-Keller**, Chef de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO, Direction des organisations internationales, DFAE (tél.: 325'92'61)
- **Monsieur Elvezio Contestabile**, Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique, Office fédéral des affaires économiques extérieures, DFEP (tél.: 322'22'18)
- **Monsieur Patrick Piffaretti**, Suppléant du Chef de la Section des affaires scientifiques internationales, Direction des organisations internationales, DFAE (tél.: 325'92'72)
- **Monsieur Xavier Comtesse**, Adjoint scientifique, Groupement de la science et de la recherche, DFI (tél.: 322'68'36)
- **Monsieur Lorenzo Schnyder von Wartensee**, Adjoint diplomatique, Secrétariat politique, DFAE (tél.: 322'30'22)
- **Monsieur Olivier Yersin**, Collaborateur diplomatique, Division politique II, DFAE (tél.: 322'35'24)
- **Monsieur Lukas Beglinger**, Suppléant du Chef du Service économique et financier, DFAE (tél.: 322'30'17)
- **Monsieur Jean-François Conscience**, Adjoint scientifique, Section Organisations internationales de recherche, Office fédéral de l'éducation et de la science, DFI (tél.: 322'96'80/96'75)
- **Monsieur Jean-Jacques Mayor**, Suppléant du Chef du Secrétariat de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, DFAE (tél.: 322'31'45)
- **Monsieur Dieter Pfirter**, Collaborateur diplomatique, Section du droit international public, DDIP, DFAE (tél.: 322'30'74)

- **Monsieur Christian Stiefel**, Fonctionnaire scientifique, Division des affaires de droit fiscal international et de double imposition, Administration fédérale des contributions, DFF (tél.: 322'71'54)
- **Madame Monika Linn Locher**, Fonctionnaire scientifique, Affaires internationales, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, DFI (tél.: 322'90'91)
- **Madame Caroline Sancey**, Suppléante du Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique, Office fédéral des affaires économiques extérieures, DFEP (tél.: 322'22'38)

Total: 15 personnes

CK - 3. Dez. 93 - 0

DFAE - Division politique II
p.B.15.21.Jap.-YO

Berne, le 2 décembre 1993

NOTE À:

(opérationnel)

- DFI - Monsieur Jean-François Conscience, Adjoint scientifique, Section Organisations internationales de recherche, Office fédéral de l'éducation et de la science
- DMF - Monsieur Fred Schreier, Chef de la Division renseignements, Etat-major du Groupement de l'état-major général
- DFF - Monsieur Christian Stiefel, Fonctionnaire scientifique, Division des affaires de droit fiscal international et de double imposition, Administration fédérale des contributions
- DFEP - Monsieur Elvezio Contestabile, Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Madame Caroline Sancey, Suppléante du Chef de la Section Pays industrialisés du Pacifique, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- DFAE - Madame Sylvie Matteucci-Keller, Chef de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO, Direction des organisations internationales
- Monsieur Patrick Piffaretti, Suppléant du Chef de la Section des affaires scientifiques internationales, Direction des organisations internationales
- Monsieur Lorenzo Schnyder von Wartensee, Adjoint diplomatique, Secrétariat politique
- Monsieur Lukas Beglinger, Suppléant du Chef du Service économique et financier
- Monsieur Jean-Jacques Mayor, Suppléant du Chef du Secrétariat de la COCO
- Monsieur Dieter Pfirter, collaborateur diplomatique, Section du droit international public, DDIP, DFAE
- Ambassade de Suisse à Tokyo